

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 20.02.2016	Heure 22h34	Numéro 16.318	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Stephan Moser
Titre : Hôtel La Clef des champs
Contenu : Le Conseil d'État peut-il confirmer que le bail du restaurant Hôtel de La Clef des champs a bien été signé pour 10 ans, à raison de 40'000 francs de loyer mensuel? Si le montant de 40'000 francs ne devait pas être correct, peut-on nous donner le détail des coûts? Avec la durée de 10 ans, faut-il comprendre que le Conseil d'État ne pronostique aucune amélioration à venir durant la prochaine décennie? Les solutions en abris ont-elles toutes été étudiées avant de conclure un bail avec un hôtel touristique, La Clef des champs?
Réponse écrite demandée: <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Stephan Moser		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Marc Schafroth		
Jean-Pascal Donzé		
Danielle Borer		
Sylvia Schulé		
Didier Calame		
Patricia Wenger		
Pierre-André Currit		
Jean-Charles Legrix		